Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

# LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Octobre 2015

N° 99

N° ISSN : 1954-9652

Dans ce numéro :


| | |
|---|---|
| *La Colombe : éco-veille du chemin de randonnée pédestre* | *1, 3* |
| *La paroisse de Sourdeval-les-Bois face aux guerres* | *4, 9* |
| *Sentence poids et mesures par le Commissaire de police Mariette* | *5, 12* |
| *Visite de l'abbatiale et de l'Hermitage de Saint-Sever contée par le chanoine Pigeon* | *2-3, 6, 9* |
| *La légende de la Hougue-Bye à Jersey selon les chroniques de Jersey* | *7, 10* |
| *Villedieu : la maison Mauviel au lieu-dit « les Chardronnets »* | *8, 11* |


Ce 99e numéro pour conter, au gré des rencontres et des hasards de la découverte, tout ce qui peut enrichir notre histoire locale. Actualité et héritage saisis en un instantané.

SAUVEGARDE ASVPVS PATRIMOINE VALORISATION VAL DE SIENNE
GAVRAY PERCY
VILLEDIEU-LES-POÊLES

# Eco-veille de la randonnée à La Colombe

Boucles : le huit des circuits 2 et 3 de la Quetterie et de la Bruyère.

Distance affichée : 7 km.

Date : dimanche matin 27 septembre 2015.

Stationnement sur la place de la salle polyvalente au cœur du bourg.

Toilettes accotées à la mairie.

Nombre de participants : 3.

Météorologie : très beau temps frais le matin.

Au départ de la place, tourner deux fois à droite et au carrefour emprunter la voie de face en direction de la zone pavillonnaire sur la rue de la Miquelière. Suivre le balisage rouge et jaune du GRP « sur les traces des fondeurs de cloches ». A l'extrémité de la rue de la Miquelière emprunter la rue du clos des sources, à droite. Vous découvrez, mais il faut l'entrevoir, un cheminement sur la gauche parallèle à la rue qui permet de marcher sur une voie de terre. Cet aménagement est soudé à un chemin de terre qu'il faut emprunter. Attention : les boucles locales ne sont pas balisées.

Traverser une 1ère route goudronnée poursuivre sur une voie de terre. Traverser le CD 452 et emprunter le chemin de terre qui est en face.

C'est un très joli chemin de terre bordé de hauts talus bien boisés. Il faut bifurquer à droite en arrivant au réservoir d'eau situé du même côté (une grande cuve de ciment armé). Le chemin dégagé s'élargi et abouti sur une petite route goudronnée que l'on prend à gauche pour aller en direction du bois.

C'est à ce croisement que l'on abandonne le balisage du GRP qui nous entraîne vers la bruyère du Montcatel. Laisser ensuite la rue de la bruyère, qui se trouve sur la gauche et continuer tout droit sur la petite route. Les paysages se découvrent au fur et à mesure du déplacement. Le mont Robin domine le panorama et la vue se dégage jusque vers les hauts plateaux des Mesnils au fond et aux avants postes : le bourg de Percy. Vous remarquez la présence d'un bois situé sur votre gauche, avec devant lui une intéressante construction en masse. Empruntez au carrefour du bois le chemin de terre sur votre gauche (on

# Visite de l'abbatiale de Saint-Sever et de l'Hermitage

Je hésite pas à vous transcrire le contenu intégral d'une publication dans la revue du diocèse de Coutances et Avranches de 1865-1866 concernant la visite faite de l'abbatiale, des bâtiments conventuels et de l'ermitage auxquelles j'ai ajouté, en préambule, quelques extraits de l'hagiographie de Saint Sever.

Je cite :

Hagiographie de Saint-Sever:

Saint Sever, fut évêque d'Avranches et fondateur de l'abbaye qui porte son nom, au pied d'une colline boisée et dominée autrefois par le manoir d'un seigneur Franc nommé Corbecène, sur les limites des diocèses de Coutances, d'Avranches et de Bayeux. Il naquit un jeune enfant qui fut connu sous le nom de Sever… Sever était d'une famille gallo-romaine où la science et la vertu étaient en honneur… Mais Sever, issu d'une famille chrétienne, ne pouvait voir son maître, dans les jours de danger, abaisser ses yeux vers la terre pour y implorer une divinité de pierre… Corbecène en reconnaissance de la foi qu'il avait reçue, accorda la liberté à Sever avec quelques portions de terre et de bois, afin qu'il pût s'y retirer dans le silence et le recueillement… Le jeune apôtre voulait y vivre loin des hommes pour être auprès de Dieu, mais des disciples se rendirent bientôt auprès de lui et se mirent sous sa conduite. Cette réunion de pieux cénobites donna naissance à un monastère dont Sever eut le gouvernement….Lorsque le peuple d'Avranches perdit son saint pontife, Senier, il courut vite vers l'abbaye de Sever pour le conjurer de venir sécher ses larmes en acceptant le bâton de pasteur. Sever ne put résister aux nombreuses insistances… Il regrettait toujours la solitude à laquelle on l'avait arraché et il obtint qu'on lui donnât pour successeur Saint Leodowald, qui fut le premier enfant de la nation franque qui, dans notre diocèse monta sur le siège épiscopal… Sever rentré dans son abbaye y continua l'heureuse administration qu'il y avait commencée et on place sa mort vers l'an 578. Son corps fut déposé dans un cercueil de pierre au milieu de l'église à l'endroit où est aujourd'hui la chapelle de la Sainte Vierge… Dans un faubourg de la ville archiépiscopale, on bâti une église où furent déposées les reliques de Saint Sever… Quant à l'abbaye de Saint Sever dans un si déplorable état au milieu du 11e siècle fut restaurée en 1170 par l'illustre comte d'Avranches et de Chester… Il y établit des moines bénédictins…

Visite de l'ancienne abbatiale et de l'église paroissiale :

Il y a quelque temps, dans la compagnie d'un vénérable ecclésiastique, nous avons visité la bourgade de Saint-Sever, toute pleine encore de souvenirs de Coutances et d'Avranches. Nous venions de traverser Landelles et Les Sept-Frères, lorsque nous aperçûmes le dôme et le clocher de Saint-Sever que depuis longtemps déjà nos regards cherchaient devant nous. Nous avions préparé des notes pour ce voyage, et nous connaissions toute l'histoire de l'abbaye avant 1793. Nous nous dirigeâmes aussitôt vers l'église paroissiale mais il n'en restait plus que le clocher ; tout le reste a disparu depuis une quinzaine d'années. La tour qui renferme les cloches n'a rien de bien monumental ; elle est du reste dans le style de l'église qui est tombée et dont un savant ami de Cherbourg disait en 1814 : « elle est grande, mais elle n'a rien de remarquable ; elle est au bout de celle de l'abbaye et dans le même alignement ; le passage entre les deux églises n'est guère que de trois pieds ». Le passage si rapproché nous rappelle celle de Notre Dame de Beslon et de Saint Fraguaire qui vient malheureusement de disparaître : « entre Saint Fraguaire et Beslon il y a le saut d'un mouton ». Nous entrâmes alors dans l'église abbatiale qui est petite, mais fort curieuse. La longueur du vaisseau n'est que de cinquante-huit pas, le chœur n'a que onze ou douze pas de large, et les trois nefs, trente pas dans leur plus grande largeur. Outre l'autel principal, on en compte encore quatre autres dans les nefs latérales. Au midi se trouve Saint Jean et Saint Sever dans la chapelle du transept ; au nord, Sainte Anne et Notre Dame de Saint Sever, jolie chapelle ornée de fresques et de charmantes peintures avec une belle statue de la Sainte Vierge richement polychromée. Le chœur, éclairé par cinq jolies lancettes est de la

*Vue générale de l'église de La Colombe*

hésite un peu car il n'est pas évident à emprunter au premier abord et il peut être barré par une ficelle). Cet étroit chemin de terre n'est pas très aisé à emprunter. Il faut être prudent en raison des obstacles qui le jalonnent tels que les vieilles souches barrent la voie. La sole du chemin est creusée de profondes saignées créées par les ruissellements d'eaux. Plus bas le sol du chemin est davantage spongieux, les herbes hautes et l'on arrive à proximité d'un hors sol d'élevage industriel au Hamel Maurice. La sortie de chemin se fait sur la petite départementale 452 que l'on emprunte à gauche. On passe à proximité d'un autre réservoir d'eau qui se trouve sur notre main gauche tout en continuant d'emprunter la route jusqu'à ce que l'on se retrouve en contact avec le chemin de terre emprunté à l'aller et que l'on réemprunte pour le retour en sens inverse jusqu'au bourg. Remarquez à l'intersection la présence dans le pré d'une ancienne boulangerie domestique en masse avec son four protégé d'une très belle structure de charpente mais dont les tuiles de la toiture commencent à tomber. Dommage que ce magnifique témoin se dégrade. Il faut maintenir la voie jusqu'au centre du bourg, longer à proximité du restaurant et tourner à droite puis aussitôt à gauche. On longe une zone d'habitations en continu puis on entre dans un chemin de terre où se trouve, à gauche, la station de pompage pour l'alimentation en eau de la ville de Villedieu. Le chemin s'enfonce puis remonte. C'est un passage difficile, après la station de pompage, l'assiette du chemin est encombrée, creusée d'ornières. Ce chemin qui longe toute une zone humide abouti sur une large voie, bien encaissée, que l'on emprunte sur la droite. On longe l'autoroute et ça se remarque bien par le bruit de la circulation. Empruntez la voie de droite (la seule) qui se présente afin de retrouver la départementale 452 que vous empruntez à nouveau sur votre droite. On retrouve très vite le balisage du GRP et n'hésitez pas à emprunter l'itinéraire qui a été créé sur le bas-côté gauche de la route. Il permet ainsi de marcher en toute quiétude jusqu'au bourg de La Colombe en longeant une haie bocagère qui vous met à abri de la circulation.

Appréciation générale:

Les boucles sont intéressantes mais on ne peut que regretter l'absence du moindre entretien (talus et assiette) des boucles locales référencées sur la brochure ainsi que l'absence de balisage local, excepté les tronçons de GRP qui sont bien entretenus, et sur lesquels se greffent les boucles locales.

fin du XIIIe siècle ou du courant du XIVe. Derrière l'autel principal se trouve le bel autel primitif en pierre. Tout le reste de l'église, soutenu par neuf pilastres ornés de neuf colonnettes est généralement du XVe siècle. Au centre est une jolie lanterne octogonale qui rappelle celle de notre cathédrale. La jolie basilique de Coutances fut un type riche et heureusement imité dans la plupart de nos basiliques secondaires. Les unes copièrent ses flèches gracieuses et élégantes, d'autres sa remarquable lanterne, si curieuse et si rare. Celle de Saint Sever est restée inachevée, et tant qu'elle restera ainsi, l'ancienne église conservera sa tour, parce que la basilique n'en a point pour mettre des cloches. Ce qui nous a le plus frappé dans ce joli vaisseau de granit dont quelques chapiteaux sont richement fouillés, ce sont douze pierres tombales placées nouvellement par monsieur le curé actuel, à la mémoire du fondateur de l'abbaye et de quelques abbés enterrés dans les arceaux de ce joli temple. Voici dans l'ordre où nous les avons relevées, les inscriptions que portent ces pierres :

I : à la mémoire de Hugue vicomte d'Avranches, Comte de Chester, baron de Saint-Sever et de Landelles, fondateur et bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Sever en 1170.

II : à la mémoire d'Anselme (ou Asselin) moine de l'abbaye de Jumiège et abbé de Saint-Sever.

III : à la mémoire de Richard de Villiers, 10e abbé de Saint-Sever, 1279.

IV : à la mémoire de Saint Germain, 31e abbé de Saint-Sever, 1559.

V : à la mémoire de Claude du Rosel, 36e abbé de Saint-Sever, 1630.

VI : à la mémoire de François de Fourcy, 41e abbé de Saint-Sever, 1680.

VII : à la mémoire de Charles de la Grange Trianon, 44e abbé de Saint-Sever.

VIII : à la mémoire de Gilles Le Mesle, prêtre, bienfaiteur de la paroisse de Saint-Sever, 1696.

IX : à la mémoire de monsieur de Chiffrevast, 47e et dernier abbé de Saint-Sever, 1747 (et 1792).

X : à la mémoire de monsieur Drouet, curé de Saint-Sever, mort en 1820.

XI : à la mémoire de monsieur Dupont, curé de Saint-Sever, mort en 1834.

La XIIe pierre ne porte pas d'inscription ; elle attend sans doute celle de monsieur le curé actuel, qui a eu l'heureuse idée de placer ces dalles tumulaires. Nous donnons à la suite de ces noms la liste complète des quarante-sept abbés de Saint-Sever :

Anselme ou Asselin, 1170 - Arnulphe - Pierre I - Robert I - Guidon de Chester (Angleterre) – Godefroy – Etienne – N – Pierre II – Richard de Villiers – Thomas I – Jean I – Michel Samson I – Guillaume Hovel – Robert II – Jean Guesdon II – Pierre de la Pérouse – Henri Langlois – Michel II – Guillaume II – Michel Samson III – Nicolas Langlois – Thomas Unam – Guillaume III – Jean III – Guillaume Goël IV – Guillaume de Malestroit V – Guillaume de Vigeon VI – Ambroise de Vigeon VI – Ambroise le Veneur – Joseph de Saint Germain – Antoine de Saint Germain – Claude de Vieux Pont – Philippe Rafin – Louis de Renti I – Claude du Rosel, fondateur des Ursulines – Joseph de Vizarel – François Fouqué I – François de Rebé II – Guillaume de Boucharat – Olivier François de Fourcy – Bartélémi de Fourcy – Charles Magdalen de Frezeau de la Frezelière – Charles de la Grange Trianon – Louis de Chamillart II – de Saint Exupéry – Danneville de Chiffrevast, archidiacre de Coutances depuis 1747 jusqu'en 1792. Après avoir quitté cette église toute pleine de souvenir du

# La paroisse de Sourdeval-les-Bois et de La Haye-Comtesse pendant les guerres

Voici la restitution, telle qu'elle est racontée par le curé, de ces périodes tourmentées.

La mobilisation étant survenue, monsieur l'abbé Lemoine (curé de La Haye-Comtesse) fut convoqué en 1915 à la 10e section d'infirmiers militaires. Monsieur le doyen de Gavray fut alors chargé d'assurer ou de faire assurer le service paroissial. Successivement il fut aidé par monsieur l'abbé Legrand, alors missionnaire à Notre-Dame-sur-Vire ; monsieur l'abbé Lecoursonnais, son vicaire ; le Père Feuillet de la Compagnie du Saint Esprit ; monsieur l'abbé Cohée, curé de Robecq, prêtre réfugié du diocèse d'Arras. En septembre 1918, ce fut monsieur l'abbé Lepas, curé de Hambye, qui eut la charge de la paroisse. Il fut aidé par monsieur l'abbé Sanson, vicaire intérimaire. L'armistice étant signé en novembre 1918 et la démobilisation ayant rendu au ministère un certain nombre de prêtres, Monseigneur Guérard, évêque de Coutances, remplaça le regretté monsieur l'abbé Lemoine qui avait été tué en 1917 par une bombe d'avion dans un hôpital du Nord où il remplissait les fonctions d'infirmier. Le huit mars 1919, monsieur l'abbé Carnet, vicaire à Coulouvray-Boisbenâtre, fut nommé curé de Sourdeval-les-Bois et administrateur de La Haye-Comtesse. Pourquoi ce changement de résidence ?

Pendant ce mois (de juillet 1919) se régla définitivement la question du monument aux morts lorsque les hommes étant venus en mai, à l'occasion de la Saint Job, travailler aux allées du cimetière, il en avait déjà été question. Le vieux calvaire du cimetière menaçant ruine on proposa de le restaurer et de le placer plus près de l'entrée. Sur un socle neuf devaient être placées deux plaques de marbre où seraient gravés les noms des vingt-et-une victimes de la guerre. C'est à l'unanimité que le Conseil approuva de Sourdeval-les-Bois. Il en fut de même pour celui de La Haye-Comtesse. Le calvaire y étant en parfait état, il fut convenu qu'on y ferait un simple nettoyage et qu'une plaque de marbre y serait apposée avec les mêmes noms qu'à Sourdeval-les-Bois. L'accord étant complet, il fallut trouver les fonds. Ce fut chose facile étant donné le culte que les habitants ont pour leurs morts. A Sourdeval-les-Bois la collecte fut faite par MM Guénier, maire, Hurel, Conseiller municipal et monsieur l'abbé Carnet, curé. Elle rapporta un peu plus de deux mille francs. A La Haye-Comtesse, les quêteurs furent monsieur le Maire et monsieur le Curé auxquels se joignit monsieur Raphaël Pasquet, conseiller municipal. La recette fut de sept cent francs environ. La différence de générosité entre les deux sections doit être attribuée à la différence du travail à effectuer. Ce fut monsieur Rivière, entrepreneur de granit à Villedieu, qui fut chargé d'exécuter l'entreprise. La date de l'inauguration fut fixée au dimanche octobre suivant.

12 octobre 1919 :

Grande fête pour les deux sections de la commune de Sourdeval-les-Bois ! C'est en ce jour, en effet, qu'a lieu l'inauguration des monuments aux soldats tombés au champ d'honneur. Le matin la cérémonie a lieu à Sourdeval, le soir à La Haye-Comtesse. Fidèles au rendez-vous, les paroissiens, les parents et les amis se trouvèrent pour la grand-messe à Sourdeval, à l'issue de laquelle on se rendit au cimetière. Après un discours du Père Bellenger, enfant de la paroisse et missionnaire à Saint-James, monsieur le curé fait l'appel des noms et monsieur le maire après chaque nom répond « mort au champ d'honneur ». Puis on chante le « de profundis » et ensuite monsieur l'abbé Letavernier, curé-doyen de Gavray, donne la bénédiction liturgique à ce calvaire restauré, où les générations liront gravés sur le marbre les noms des héros tombés glorieusement pour la patrie. Le soir, aux vêpres, à La Haye-Comtesse, même empressement. L'orateur de la journée tira les conclusions de la cérémonie et devant le calvaire il adjura les assistants de ne pas perdre les bienfaits que nous ont valus nos héros et d'être fidèles aux enseignements qu'ils nous ont donné par leur mort héroïque.

Le deux septembre 1939 la guerre est déclarée contre l'Allemagne et la mobilisation générale est décrétée. Monsieur l'abbé Legrand rejoint immédiatement son corps. Monsieur l'abbé Lefranc reprend le service de Sourdeval. Pendant la guerre de 1940-1944 monsieur

# Sentence des poids et mesures du commissaire de Coutances : Joachim Mariette

Voici la suite du texte relatant une sentence du 11 octobre 1740 par Joachim Mariette, commissaire de police de Coutances, scellée le 27 suivant et publiée en 1741, je cite : que de cette différence des uns avec les autres laisse bien des choses à penser, et fait connaître que l'exécution des règlements donnés (« réglemens donnez » dans le texte) à ce sujet dépend de la bonne ou mauvaise humeur desdits préposés (« proposez » dans le texte), et que bien loin que le public puisse en tirer l'avantage qu'il doit espérer des mêmes règlements ; au contraire, par les manières d'agir des préposés (« proposez » dans le texte), ils ne reçoivent que du préjudice, et que l'effet des mêmes règlements (« réglemens » dans le texte) dégénère en abus : que nous en voyons la cause au sujet des moulins, et qu'il peut certifier que celle de l'altération de poids suivant qu'il en a été informé ne provient que du défaut desdits préposés (« proposez » dans le texte), de recenser deux fois par an les poids comme ils le doivent, quoique requis et qu'ils l'attestent dans les quittances de leurs droits : que son Ministère est sollicité d'apporter des remèdes à de si grands inconvénients (« inconvéniens » dans le texte) et dont le public souffre tant : qu'il ne croit y pouvoir réussir avec succès (« succez » dans le texte) qu'en requérant qu'il vous plaise ordonner en conformité de l'Arrêt de la Cour de 1716 qu'il sera acheté au marché prochain par les Mesureurs et Gardes-boulangers de cette ville, présence d'un Commissaire qu'il nous plaira nommer, telle quantité de différentes espèces de blé (« bled » dans le texte) qui se vendent sur ledit marché qu'il plaira audit sieur commissaire leur déclarer ; lequel blé (« bled » dans le texte) sera fait conduire par lesdits Maîtres-boulangers au moulin qui leur sera indiqué par ledit sieur Commissaire et en la présence des préposés à la jauge et réformation (« proposez » dans le texte) ; duquel sera dressé procès-verbal (« procez-verbal » dans le texte) par lesdits Proposez de l'état d'icelui en présence dudit sieur Commissaire et des Gardes-boulangers, et qu'ensuite lesdits blés (« bleds » dans le texte) seront pesés et moulus (« pesez » dans le texte) et ensuite repesés (« repesées » dans le texte), dont du tout sera dressé procès-verbal par ledit sieur Commissaire, pour être, icelui, avec notre sentence qui interviendra, publié et affiché en tous les lieux et places publiques de cette ville et issue (« issüe » dans le texte) des messes paroissiales de l'étendue (« étendüe » dans le texte) de cette juridiction et affiché par lesdits préposés à la jauge et réformation (« proposez » dans le texte) dans tous et chacun les moulins, en un lieu éminent, lisible dans le cours de leur première visite, et ordonner qu'ils seront tenus de la certifier dans six mois par un mémoire d'eux signé, des moulins où ils l'auront affiché, à peine de cinquante livres d'amende et d'interdiction, et de signer leur déclaration deux fois par an au Greffe ou au Procureur du roi, s'ils ont encore trouvé les mêmes affiches en bon état, et de ceux qui ne subsisteront plus : faire défense (« deffenses » dans le texte) aux meuniers (« meûniers » dans le texte) de les arracher, à peine de cinquante livres d'amende pour la première fois et de pareilles amendes pour la seconde, et d'être leur dit moulin fermé et muré pendant deux mois ; de laquelle amende les propriétaires demeureront responsables aux termes des édits et déclarations de sa Majesté, de laquelle cependant lesdits meuniers (« meûniers » dans le texte) pourront être dispensés (« dispensez » dans le texte) en avertissant le Procureur du roi dans la huitaine du jour que lesdites affiches auraient (« auroient » dans le texte) disparu, et en le faisant certifier par deux paroissiens, lequel leur en mettra un autant pour y être substitut ; et au surplus qu'il sera enjoint aux dits préposés (« proposez » dans le texte) deux fois par an de recenser tous les poids et mesures des négociants, à peine de cinquante livres d'amendes : leur faire défense (« deffenses » dans le texte) d'employer dans leurs quittances qu'ils ont recensé, s'ils ne l'ont fait, à peine d'employer de pareille amende et d'être poursuivis comme crime de faux,et aux fins d'être plus en état de veiller avec plus d'exactitude à l'observation de tout ce que dessus : ordonner que lesdits proposez dans le même délay de six mois seront tenus de mettre en mes mains ou au greffe un mémoire d'eux signé des noms, surnoms et demeures des négociants et en trai quans sur lesquels il perçoivent des droits pour faciliter audit sieur commissaire qui fera les visites qui seront ordonnées aux fins de la vérification de tout ce que dessus, et que les meuniers seront tenus se conformer au procez-verbal qui sera dressé pour le déchet qui peut arriver sur les bleds. Leur faire deffenses de prendre plus d'un seizième pour droit de mouture, à peine de restitution du quadruple de ce qu'ils auroient pris en outre, applicable moitié au dénonciateur et l'autre aux pauvres de la paroisse où le moulin se trouvera situé : enjoindre à tous meuniers que ne seront pas encore fournis de poids et quintaux de s'en fournir pour toute précision et délai de deux mois, à peine de cinquante livres d'amende, comme aussi d'avoir un seizième attaché avec une chaîne de fer à la trémuye du moulin et se fournir d'un théâtre de douze pieds en carrés et élevé de deux pieds de hauteur pour disposer les bleds de peur qu'ils ne prennent l'humidité : leur faire deffenses de mettre leurs hûches à moindre distance que de douze pieds de la trémuye, sous les mêmes peines : faire pareillement défense aux dits meuniers d'avoir dans l'endroit de leur moulin, aucuns porcs ou auttres animaux, sous peine de confiscation et de trente livres d'amende, ce qui sera exécuté comme de police.

Nous faisant droit sur le réquisitoire du Procureur du Roy : ordonnons qu'il sera acheté au prochain marché par les maîtres et gardes-boulangers de cette ville, présence de maître Quinette que nous avons nommé pour commissaire à cet effet, telle quantité de différentes espèces de bleds que se vendent au marché : qu'il plaira audit sieur commissaire leur déclarer et que ce bled sera fait conduire par les maîtres-boulangers accompagnez des proposez à la jauge et réformation au moulin qui sera indiqué par le dit sieur commissaire, de l'état duquel moulin sera dressé procez-verbal par les dits proposez, présence dudit sieur commissaire et desdits gardes-boulangers ; après quoi les dits bleds

grand évêque d'Avranches et de son glorieux comte Hugues de Chester dont le moine Orderic Vital nous a rapporté le courage et la valeur, nous visitâmes les bâtiments claustraux qui sont généralement bien conservés et très bien utilisés. Il nous restait un autre pèlerinage à faire, c'était celui de l'ermitage de Saint-Sever. Nous avions prié aux lieux où avait prié notre saint évêque, nous nous étions agenouillés aux pieds de la riche madone qu'il avait tant aimée et nous nous étions relevés plus heureux et plus contents ; mais nous tenions à voir cette immense forêt où l'auguste pontife avait exercé son glorieux apostolat. Nous gravîmes le rude coteau qui conduit à la forêt et nous nous perdîmes avec un ravissement indicible sous les fraiches et sombres ramées qui nous rappelaient partout le franc Corbecène. On nous fit voir l'endroit sur la hauteur, où s'élevait, d'après la tradition son antique manoir. Nous vîmes aussi cette curieuse pierre pouquelée, cette roche celtique, que le seigneur allait sans doute, vénérer en invoquant Hercule ou la déesse Hera. A l'ombre de ces haliers, et sous ces grands arbres, nous croyons toujours apercevoir l'ombre de ce même Corbecène poursuivant le daim, le cerf et le loup. Puis dans ces noirs et obscurs enfoncements, il nous semblait revoir ces animaux immolés suspendus aux branches des vieux chênes pour leur transmettre la sainteté et une vie presque divine. Après avoir erré longtemps sur cette terre de souvenirs, nous arrivâmes à l'église de l'ermitage située à une des extrémités de la forêt. Cet ermitage fut fondé à peu près à la même époque que l'abbaye du même nom. Son fondateur fut, dit-on, un militaire qui se retira dans ce lieu avec deux compagnons. Les ermites étaient sans doute trois disciples de Saint Sever. Ils vivaient dans de petites cellules qu'ils avaient bâties auprès d'une source qu'on nomme encore « la fontaine aux trois ermites ».

<u>Visite de l'église de l'ermitage et des cellules:</u>

Avant d'entrer dans la chapelle, nous lûmes une description faite en 1811 par un prêtre de Cherbourg qui l'avait visitée; voici ce qu'il en dit : « l'église de l'Hermitage est petite, mais assez bien ornée. Il y a une chapelle à droite. Lae tableau de l'Assomption qui se voit au maitre-autel est peut-être les plus beau des tableaux de tout le bocage. La chapelle est presque pavée de pierres tombales, de granit, qui couvrent les restes des ermites qui y sont enterrés; elles portent toutes une épitaphe. Les solitaires de ce lieu se plaçaient derrière le maitre-autel, comme les Capucins. Nous y vîmes le petit chœur; les stalles avec de petits lutrins subsistent encore, mais en très mauvais état. Le chœur sert maintenant de sacristie. Nous y vîmes un ancien frère qui est dans cette maison depuis plus de cinquante ans. La Révolution l'en avait chassé, il y est retourné pour finir ses jours suivant le vœu qu'il en avait fait. Un prêtre de Cherbourg, nommé le frère Hamel y dit la messe. La situation de cet ermitage est fort agréable et très propice au recueillement. La maison est petite. On fait remonter l'origine de cette communauté au sixième siècle ». La position du petit monastère est toujours charmante et recueillie, les pierres tombales en granit recouvrent encore leurs morts, mais les stalles et les lutrins des disciples de Saint Romuald n'existaient plus. Le petit chœur où ces pieux Camaldules vêtus de blanc, chantaient l'office est encore une sacristie. Tout le reste s'est beaucoup embelli. A l'intérieur, toutes les murailles de l'église, autrefois pauvres et nues sont maintenant couvertes des fresques et la voûte est un beau ciel d'azur parsemé d'étoiles d'or. La Vierge, avec sa robe d'azur et son manteau rose parsemé de lys d'or est aussi d'un fort bel effet. Tout ce beau travail fait honneur au prêtre de Saint-Sever qui en a pris la direction. Quant au tableau si renommé, il nous frappa un peu moins, que tout ce qu'on nous en avait dit. Voici du reste, comme en parle un amateur qui l'avait vu et examiné avant nous:

# Chroniques des îles de Jersey, Guernesey, Auregny et Serk

## Imprimé par Georges S. Syret, 1832 d'après l'auteur : Samuel de Carteret en l'an 1331, sous le règne d'Edouard III d'Angleterre.

*La Hougue-Bye à Grouville, Jersey (image numérisée d'une carte postale éditée par Jersey-museums-service)*

J'ai eu mercredi dernier, 30 septembre, la joie de transmettre à la centaine d'enfants de l'école publique de Hambye une 1ère version de cette fameuse légende de la « Hougue-Bye » bâtie sur l'intervention du seigneur de Hambye pour battre le dragon ou le serpent qui terrorisait ses vassaux dans l'île de Jersey.

Voici la transcription du passage des chroniques de Jersey consacrées à cette histoire, je cite :

Autrefois, dans la dite île de Jersey, il y avait un serpent qui, par plusieurs dommages et blessures, troublait les insulaires, mais le seigneur de Hambye, en Normandie, en ayant entendu parler, désirant d'acquérir de la réputation et de rendre son nom glorieux, y vint, tira le serpent et lui coupa la tête ; mais le serviteur qui l'accompagnait, voulant se rapporter à lui-même la gloire de cette action, et étant ému d'envie, il tua son maître et l'enterra : le serviteur de retour à Hambye persuada sa maîtresse que le serpent avait tué son maître et qui lui voulait venger la mort de son maître, avait tué le serpent ; et il lui persuada aussi qu'à cause de cela, la dernière volonté de son maître étoit qu'il la prioit de marier ce serviteur (1) ; ce qu'elle fit pour l'amour de son feu mari.

Mais le serviteur étant devenu maître, étoit agité en songe et était épouvanté, et s'écrioit en dormant : « oh ! Misérable que je suis d'avoir tué mon maître ». Elle l'avertit souvent de ses songes ; mais comme il continuoit fréquemment de songer, elle le suspecta du parricide, le déclara à ses amis, et le serviteur ayant été examiné par le Décret du juge, on reconnut l'homicide. Elle en mémoire de cette action, érigea au lieu où elle apprit que son mari avoit été tué et enterré un monument rond, dans la paroisse de St-Sauveur en la dite île de Jersey en un lieu élevé ; lequel endroit c'est appelé La Hougue-Bye, laquelle se voit d'un temps clair-serain du château et du bourg de Hambye, en Normandie (2).

### Vers sur l'origine de la Hougue Bie

1

Je vais conter l'histoire antique,
De deux infortunés époux ;
Un monument simple et gothique
L'atteste encore parmi nous.

2

Dans cette retraite paisible,
Que la main du goût embellit,
Plus d'un berger, tendre et sensible,
En pleurant, lira ce récit.

3

Au temps de la chévalerie (3),
Temps de la gloire et de l'amour,
Un dragon gonflé de furie,
Désolait ce charmant séjour.
Partout l'horreur et l'épouvante
Glaçoient les pâles habitans ;
Et souvent leur chaire palpitante,
Formoit ses affreux alimens (4).

4

Du fond de l'antique Neustrie,
Berceau de mes braves ayeux,
Le preux chevalier de Hambye,
Apprend leur destin malheureux.
En vain son épouse fidélle,
Le tient tendrement embrassé (5),
La gloire à haute voix l'appelle,
Il vole aux rives de Jersey.

5

Un page seul formoit sa suite ;
A son aspect noble et brillant,
L'affreux serpent siffle et s'irrite,
Et déjà s'enivre de sang.
Soudain, il étend sur la terre
De ses plis l'énorme longueur ;
Sa bouche écume de colère,
Et ses yeux dardent la terreur.

6

Le chevalier vers lui s'avance :
Jetté d'un bras terrible et sûr,
Son trait fatal part et s'élance (6)

Dans les flancs du reptile impur,
Il se débat, il se réplie (7),

Se dresse et retombe par bonds.
La douleur accroit sa furie,
Il sifle, et vomit ses poisons (8).

7

Vains efforts !.... Sa rage impuissante,
Expire aux pieds du chévalier ;
Soudain, dans sa gueule béante,
Il plonge son dard tout entier.
Alors le monstre de sa vie
Exhale les restes hideux ;
Sa masse livide et flêtrie
Epouvante encore les yeux.

8

« Honneur au seigneur de Hambie !
« Gloire à notre libérateur !
« Que Dieu lui donne longue vie. »
Répétoient les bergers en chœur.
Hélas ! Qui pourra jamais croire
Du chévalier l'horrible sort ?
De la trahison la plus noire,

# Les Chardronnets ou la maison Mauviel à Villedieu

La découverte de la maison que les théopolitains appellent « la maison Mauviel » sise au 25-27 de la rue de Granville à Villedieu-les-Poêles, au lieu-dit « Les Chardronnets » fut stupéfiante. La rue, jusqu'à la fusion des deux communes de Villedieu et de Saultchevreuil-du-Tronchet, marquait la limite territoriale des deux communes. La droite, en montant, relevait de Villedieu, la gauche, de Saultchevreuil. La route de Granville prit le nom de « Jules Tétrel » en cette portion. Le bâti de cette rue est globalement parlant « traditionnel », constitué de grès et de granits plus ou moins anciens, selon les immeubles. Certains d'entre eux témoignent d'un bâti très ancien avec parements en granit blanc du Gast ou en granit doré (petits jours 16e siècle). Un immeuble, situé au-dessous de la « maison Mauviel » se caractérise par une construction de granit en chaînage et de briques blondes et rouges du 20e siècle en remplissage (n°21-23).

Surprise et stupeur immédiate devant l'état général de cet immeuble implanté perpendiculairement à la rue Jules Tétrel, en fait une très grande demeure. La façade principale de l'immeuble est implantée plein ouest. Entièrement appareillée de grès blond, plus ou moins altérés, avec quelques moellons façonnés dans les tons plus pourprés. C'est une grande et belle demeure bourgeoise dont la façade ouest est rythmée d'une entrée principale, presque centrale, et de 15 fenêtres en arc surbaissé. Certaines d'entre-elles sont appareillées de granit de taille avec une ciselure à angle droit sous forme d'équerre. Les autres baies sont appareillées de granit à angles vifs. Le pignon nord est percé de 6 fenêtres de même structure que les autres. La façade « Est » est plus désorganisée et témoigne d'interventions ultérieures en ciment. Il est plus aisé de comprendre les adaptations quand on sait que le demeure était bien pourvue de locataires. L'étage de cette façade « est » est rythmé par 7 baies. Les éléments de charpente qui apparaissent sont anciens et conformes à la tradition. Deux souches de cheminées appareillées de granit (dont la première à partir du pignon nord découvert est double). La toiture a été supprimée sur la première division nord de l'immeuble. Un désordre important apparait sur la base de la souche de la première cheminée double. Les cloisons sous grenier sont constituées de torchis d'argile sur lattes de bois.

*Immeuble vu du sud-ouest*

Un petit rappel pour l'histoire : Louis François Asseline et Marie Catherine Augustine Sarah Colin, mari et femme avaient acquis en 1865, avant de la revendre, la même année, à l'abbé Auguste Alexis Lebedel, directeur de l'école secondaire de Villedieu, la propriété nommé « l'Ecosse » qui avait appartenu à Victor Loyer et Rosalie Marguerite Lepetit, laquelle été entrée par la succession d'Eugène Loyer pour avoir acquis cette propriété de Jean-Baptiste Loyer, son frère, professeur à Londres et à Marie Félicité Loyer, sa sœur, femme de Jean-Baptiste Egalité Havard. Ces derniers avaient été propriétaires des

*Immeuble vu de la rue Jules Tétrel*

« quoique ce magnifique tableau soit d'une exécution heureuse, qu'il réunisse un coup d'œil charmant, cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que l'attitude de plusieurs des apôtres n'est point naturelle, puisque loin d'être dans une espèce de ravissement à la vue de l'admirable Assomption de la Sainte Vierge, au lieu d'avoir les yeux vers le ciel, plusieurs apparaissent occupés à regarder le fond du sépulcre, d'autres semblent s'entretenir de ce grand miracle. Je crois que tout homme qui serait témoin d'une telle merveille, serait moins capable de raisonnement que d'admiration ». Le tableau est dû à un artiste italien. On raconte qu'étant venu visiter la Basse-Normandie, il s'égara dans la forêt de Saint-Sever. Après avoir longtemps erré dans ces bois, il arriva, par hasard, à la porte de l'ermitage où il demanda l'hospitalité. Il était nuit déjà, et le pauvre pèlerin était exténué de fatigue. Mais il fut bien accueilli et si bien hébergé par ces bons religieux qu'il en conserva toujours un bien vif souvenir. Rentré à Rome il leur exprima sa reconnaissance en leur envoyant cette belle Assomption de la Sainte Vierge, qui était la patronne de leur couvent. En sortant de cette intéressante chapelle nous allâmes voir l'emplacement des cellules où ces bons ermites de Saint Romuald suivaient scrupuleusement la Règle de Saint Benoît, comme leurs frères qui habitaient le désert de Camal-Doli. Nous revînmes ensuite sur nos pas pour saluer, une seconde fois, la Vierge de la forêt placée dans le creux d'un vieil arbre, ainsi que la belle croix Murienne qui se trouvaient sur notre route. A Saint-Sever, nous retrouvâmes notre voiture qui nous ramena heureux et contents de cet admirable pèlerinage. EA Pigeon.

La Haye-Comtesse devint donc en août le centre religieux des deux paroisses sœurs. Le 21 août 1944, monsieur l'abbé Hurel fut nommé vicaire à Percy et chargé spécialement par monsieur le doyen du ministère à Sourdeval. Il inaugure ses fonctions à La Haye-Comtesse le dimanche 27 août. Monsieur l'abbé Lefranc avait en effet été blessé mortellement au presbytère de Percy le dimanche 30 juillet ; il rendit le dernier soupir à l'hôpital de Percy à 3 heures du matin, le lundi. Son souvenir restera gravé profondément dans la mémoire des habitants de Sourdeval, car il y a beaucoup travaillé, il s'y est beaucoup donné. Pour suppléer à l'église de Sourdeval au mois d'octobre 1944, un hangar, chez madame Richard, fut aménagé en chapelle. Une messe y est célébrée le dernier dimanche du mois, tandis que les autres dimanches, elle a lieu en l'église de La Haye-Comtesse, elle aussi un peu endommagée par un obus (passages sélectionnés du livre paroissial de Sourdeval -les-Bois).

Lefranc continue de se dévouer avec un zèle infatigable pour la petite paroisse. Chaque année 1941-1944 sont célébrées solennellement les fêtes de Saint Job et de la communion solennelle. En juin 1944, après le débarquement des anglo-américains sur les rives du Calvados, la circulation, même à bicyclette était devenue impossible. Or monsieur l'abbé Gardain, prêtre du 4 juin, vint se réfugier chez son cousin à La Fétardière en Percy. Il fut chargé d'assurer le service dominical à Sourdeval. Jusqu'au 30 juillet il remplit cette fonction avec régularité. Le dimanche 30 juillet la petite église reçoit quelques obus qui la rendirent impropre au culte. L'église de

Qui peindra le dernier effort ?

9

Long-temps d'une coupable flâme (9),

Son infidèle serviteur

Brûloit, dans le fond de son âme,

Pour la Dame de son seigneur,

Tandis que son maître intrepide

Goûte un sommeil pur et serein,

L'assassin barbare et perfide

Lui plonge un poignard dans le sein.

« Voici la volonté dernière

« De mon maître presqu'expiré ;

« Va, dit-il, porte ma prière

« Au doux objet que j'adorai.

Ma mort n'est donc pas sans vengeance !

Et je le dois à ta valeur ;

« Que ma veuve pour récompense,

« Te donne sa main et son cœur. »

12

De la Dame, ah ! Qui peut dire

Et la surprise et la douleur ?

La voix sur ses lèvres expire,

Et son sang se glace d'horreur,

De cet hymen, déjà le crime

*Galerie préhistorique du tertre de la Hougue-Bye (image numérisée d'une carte postale éditée par Jersey-museums-service)*

10

Pour jouir de son crime infâme,

A l'imposture il a recours ;

Il fuit Jersey, vole à la Dame,

Et lui tient cet affreux discours :

« Dans un combat long et terrible,

« J'ai vu succomber votre époux ;

« Je l'ai vengé… Le monstre horrible,

« Madame, a péri sous mes coups.

11

Allume les tristes flambeaux ;

Le ciel pour sauveur la victime,

Ouvre la porte des tombeaux.

13

Dans l'ombre d'une nuit obscure,

Couvert de funèbres lambeaux,

D'une main montrant sa blessure,

Son époux lui parle en ces mots :

« Apprends, apprends la perfidie,

« Du plus indigne serviteur :

« Le monstre m'arracha la vie,

« Et voudrait te ravir l'honneur (10). »

14

Et il disparaît à sa vue,

Tel que la vapeur qui s'enfuit.

Bientôt à la Dame éperdue,

Le jour de la justice luit.

On dénonce, on saisit le traître,

On dévoile tous ses forfaits ;

Son supplice venge son maître,

Et ses mânes sont satisfaits.

15

Au sein de l'humide campagne

Dans les lieux qu'il a délivrés

Sa veuve élève une montagne,

Pour placer ses restes sacrés.

Les yeux, des rive de la France (11),
Sont fixés sur ce monument ;

Elle voit la mort qui s'avance,

Et le regarde en expirant (12).

16

C'est là que repose la cendre

De ceux qui unit un chaste amour :

Là, jadis on croyait entendre

Un murmure lugubre et sourd.

Et même aujourd'hui l'on assure

Que, dans ces lieux simples et doux,

Le soir on voit sur la verdure,

Errer ces deux tendres époux.

*Quelques commentaires :*

*1 : nombre de verbes au Moyen-âge se terminaient par « oit » et non par « ait ».*

*2 : l'analyse prend quelques libertés vis-à-vis du poème notamment dans l'interprétation de la manière dont la veuve prend connaissance de la mort de son époux. Ce n'est plus le seigneur lui-même qui lui transmet le message mais par les cauchemars de l'assassin.*

*3 : il s'agit de la chevalerie, qui n'a plus de caractère accentué.*

*4 : les habitants effrayés étaient dévorés par le dragon).*

*5 : expression de retenir.*

*6 : il lance avec force son épée qui transperce le flanc du dragon.*

*7 : action de se recroqueviller.*

*8 : action de vomir ses entrailles.*

*9 : coupable flamme : l'écuyer était amoureux, épris de l'épouse du seigneur.*

*10 : le seigneur, tel un fantôme, un revenant, se manifeste directement à son épouse.*

*11 : pas de pluriel dans le texte imprimé en 1832.*

*12 : dans son dernier souffle, avant l'expiration, son regard se tourne vers La Hougue-Bye où repose son défunt mari.*

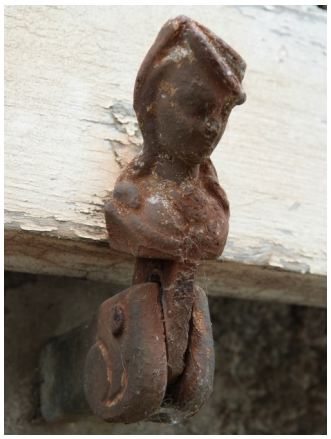

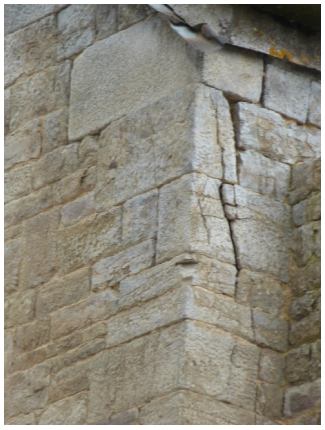

*La souche de cheminée et descellements d'appareil*

« Chardronnets » autrement dit « la maison Mauviel ».

Cette maison est qualifiée les 13 et 15 septembre 1883 de « grande maison des Chardronnets et bâtiments y faisant suite au midi ; le jardin légumier y attenant du même côté et la suretière ; un autre corps de bâtiment sous la forme de remise et écurie, les jardinets, cous, verger, prairies et masures ou anciens bâtiments en ruines existants sur le terrain, le tout formant un immeuble estimé à une valeur intrinsèque de 22737 francs. Pierre Chesnay, géomètre, ancien maire de Saint-Pair-sur-Mer, expert nommé, précise que cette vaste maison est éclairée sur la façade de huit ouvertures au rez-de-chaussée et huit autres fenêtres à l'étage, divisée en deux parties par un large vestibule. D'un côté, à droite en entrant, il existe une cuisine, à la suite un autre appartement servant de chambre à coucher, trois autres petits appartements dont un sous l'escalier du vestibule servant d'office et de laverie. A gauche de ce même vestibule, une grande salle à manger et un vaste salon, celui-ci ayant vue sur la route nationale. A l'étage, un large corridor allant d'un bout à l'autre de la maison en longeant la côtière « Est », éclairé par plusieurs fenêtres de la façade « Est » duquel corridor on accède à six pièces, chambres et cabinets existant sur les appartements du rez-de-chaussée et divisés par des cloisons. Le grand grenier sur le tout est divisé en trois parties distinctes. Une autre description complémentaire le 26 mai 1913 permet de comprendre l'organisation intérieure de cette vaste demeure « une maison élevée d'un rez-de-chaussée et d'une étage avec greniers au-dessus, couverte en ardoises. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties par un large vestibule, il comprend, à droite, en entrant, une cuisine et une chambre, trois cabinets à gauche en entrant, une salle à manger, un salon, une chambre à coucher, une cuisine, un cabinet. L'étage est desservi par un large corridor. Cet étage comprend, à droite, une cuisine, deux chambres et un cabinet. La parcelle 180 sur laquelle se trouve la demeure dépend de la section « E ». Cette grande maison n'est pas le seul immeuble. Un autre corps de bâtiment, d'une longueur d'environ vingt-deux mètres environ existant en face et à l'ouest de la grande et principale maison d'habitation se compose en 1884 de trois pièces dont deux caves, une grande écurie et au bout, vers l'ouest, une remise construite en planches.

*Détail de la qualité d'appareil de granit de la fenêtre et désordres divers .*

A suivre ...

**Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne**

N° SIRET : 801 053 380 00011

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

seront pesez audit moulin et la farine repesée, dont du tout il sera dressé procez-verbal par lesdits proposez, présence dudit sieur commissaire et desdits gardes-boulangers ; après quoi lesdits bleds seront pesez audit moulin et la farine repesée, dont du tout il sera dressé procez-verbal par ledit sieur commissaire et desdits gardes-boulangers ; après quoi lesdits bleds seront pesez audit moulin et la farine repesée, dont dut tout il sera dressé procez-verbal par ledit sieur commissaire pour être icelui avec notre sentence publié et affiché en tous lieux et places publiques de cette ville et issuës des messes paroissiales de l'étenduë de cette juridiction et affiché par lesdits proposez à la jauge et la réformation dans tous et chacun des moulins en un lieu éminent et lisible dans le cours de leur première visite. Ordonnons ausdits proposez à la jauge et réformation de certifier le Procureur du Roy dans six mois par un mémoire d'eux signé, des moulins où ils l'auront affiché, à peine de cinquante livres d'amende et d'interdiction, comme aussi de signer leur déclaration deux fois par an au greffe de l'état où ils auront trouvé les mêmes affiches et celles qui ne subsisteront plus. Faisons deffenses aux meûniers de les arracher ni laisser arracher, à peine de quarante livres d'amende pour la première fois, et de pareille amende pour la seconde fois, et d'être leurs moulins fermés pendant deux mois, de laquelle amende les propriétaires demeurent responsables aux termes des Edits de sa Majesté ; de laquelle cependant ils pourront être dispensés, en avertissant le Procureur du Roy dans la huitaine du jour que lesdites affiches auront disparu, et en le faisant certifier par deux paroissiens ; auquel cas il leur en sera remis un autant pour y être substitué. Enjoignons ausdits meûniers qui ne seront pas encore fournis de poids et quintaux de s'en fournir pour toute présiction et délai dans deux mois du jour de la présente

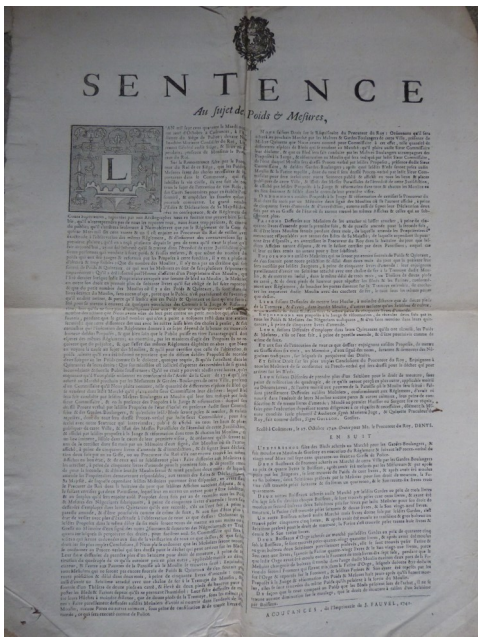
SENTENCE
Au sujet des Poids & Mesures,

leur sera notifiée par lesdits jaugeurs, à peine de cinquante livres d'amende : leur enjoignons pareillement d'avoir un seizième attaché par une chaîne de fer à la trémuye dudit moulin, et de mettre en icelui, dans le même délai de trois mois, un théâtre de douze pieds en carré, et de deux pieds de hauteur pour réposter les bleds et les farines, conformément aux règlemens, de boucher les portes donnant sur la trémuye ensemble, de cascheter les arqueurs dudit moulin avec des crochets de fer, le tout sous les mêmes peines que-dessus. Leur faisons deffenses de mettre leur huche, à moindre distance que de douze pieds de la trémuye, et d'avoir, dans leur dit moulin, d'autres mesures qu'un seizième de cuivre, et un boisseau et demi-boisseau sous la même peine de cinquante livres d'amende. Enjoignons aux proposés à la jauge et réformation, de récenser deux fois par an tous les poids et mesures des négocians trafiquans, et d'en faire mention dans leurs quittances, à peine de cinquante livres d'amende. Leur faisons déffenses d'employer dans leurs quittances qu'ils ont récensé, les poids et mesures s'ils ne l'ont fit, à peine de pareille amende, et d'être poursuivis comme de crime de faux. Et aux fins d'exécution de tout ce que dessus : enjoignons ausdits proposés, de mettre au greffe dans six mois, un mémoire, d'eux signé des noms, surnoms et demeures des négocians trafiquans, sur lesquels ils perçoivent des droits. Et faisant droit sur les plus amples conclusions du Procureur du Roy, enjoignons à tous les meûniers de se conformer au procès-verbal qui sera dressé pour le déchet qui peut arriver sur les bleds. Leur faisons défenses de prendre... A suivre...

L'association est fédérée à : La Fondation du Patrimoine, la Société pour la Protection des Paysages et de l'esthétique de la France, la Fédération Patrimoine Environnement, la Fédération des Moulins de France, le Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais, la Commission départementale du Conseil général de la Manche pour la sauvegarde des cimetières, la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire « Arts et mémoires des cimetières de la Manche » et des associations locales.